E L'ETAT DE LA LOUISIANE. Il faut que l'UNION soit conservée." MARDI MATIN, 10 DECEMBRE 1823.

## J. B. DAWSON. POUR MAIRE: JOHN H. HOLLAND. RECORDER ANTONIO DUCROS. ALFRED DUCROS.

Pour le Sénat des Etats-Unis: v. H. Overton

REPRESENTANS AU CONGRES: 10r. district—CHARLES GAYARRE'. 21 district—JAMES M. BRADFORD.

INTERIEUR.

NOUVEMER-ORLEANS, 10 Décembre 1933. Aujourd'hui a lieu l'élection du Recorder. Si chacun fait un devoir en vrai républicam, si l'on présère les interêts de la ville à coux de la po plice d'une administration qui n'admimatre rien, nous drons proclamer le nom du oitoyen n nous offre toutes les garanties désirables, de celui qui est ecide à épouser la cause du pays, de celui qui n'a jamais su flatter le pouvoir au détriment de ses concitoyens, de M. Antonio Ducros.

On vient de nous assurer que M. Culbertson n'a pas enore donné sa démission d'interprête de la cour des Etatsnis. Cette conduite nous paraît bien extraordinaire, mais

Nous appelons l'attention du public sur la vente qui aur a aujourd'hui, à la bourse, des propriétés de seu Mme. Dulde Barran.

CAAMBRE DES REPRESENTANS. La chambre s'est réunie à 11 heures. M. Alcee Labranche Oraleur. 36 membres présents.

Un message du sénat par M. Davis, informe la chambre le sénat est en quorum et qu'il peut procéder aux af-

Sur motion de M. Voorbies, résolu que les nouveaux membros prétent leur serment—adopté.
Sur motion da M. Voorhies, résolu que le greffier de la

chambre informe le sénat qu'elle peut procéder aux affai Sur motion de M. Walker, résolu qu'une place soit donnée au rapporteur du Louisiana-Advertiser, pour rapportei ) s débats de la chambre, cette motion est amendée et il cs

Un message du senat par M. Davis, informe la chambre que le sénat est disposé à former un comité et invite la chambre à se joindre à lui pour informer le gouverneur qu'ils sont prêts à recevoir son message. L'orateur a nommé MM. Walker, Daunoy et Porter, membres du comi-

M. Chinn annonce à la chambra que demc in ou tout au-tre jour, il présentera un bill pour amender les divers ac-tes relatifs à l'introduction des esclaves. M. Marigny informe la chambre que demain il présentere

un bill pour augmenter lemombre des juges de la cour su-Un autre projet de hill sera présenté pour fournir des at mes aux différents corps volontaires de la légion de la lé

gion de la Lonissane.

Un message du gouverneur par M. Verloin, son secrétaire, transmet à la chambre son message annuel.

Une résolution par M. Chinn, tend à ce que le sénat soit invité à se joindre à la chambre, mercredi prochain, pour courir à la nomination d'un sénateur en remplac de M. Josiah Johnston, décédé-première lecture adoptée. SENAT.

### Séance du 9 décembre.

Sur motion de M. Nicholas, un comité composé de deux membres est nominé pour prendre des mesures concernant les accidens arrivés dernièrement aux bateaux-à-vapeur. M. Sauders fait motion que la résolution relative à la nomination des officiers du sénat soit rescindée et que le sénat procède à l'élection des clercs, commis, acc. Le membre pour le socond district, dit qu'il désire savoir si les termes de la loi ne portent pas que les officiers du sér

it nommés tous les ans, si les termes de la loi son nut soront nommes tous les ans, si les termes de la 101 sont lets, l'année n'étant pas' expirée, le sénut ne peut pas procéder à la dité élection, avant le ler, janvier prochain. Mi le président dit que dans son opinion la résoution ne s'applique pas aux commis qui n'étatent pas officiers du senat. Il croit que les seuls officiers sont les secrétaires et le sergest d'armée et en outre cette motion n'est pas à l'ordre, cur pour rescinda cette résolution il foutrait donner la méme notice que si l'on vouluit talre passer la résolution elle-même.—Les motions fut retirée. Sur'motion de M. Beauvais, le sénat s'ajourne à demain

DERNIERES NOUVELLES D'ANGLETERRE. Le navire Llan-Runny, arrivé hier en 37 jours de Plymouth, a apporté des journaux de Londres jusqu'au 26 octobre. Ceux que nous avons es sous les yeux n'ajoutent rien aux détails que nous avons d'Espagne.

Le nouveau gouvernement du Portugui vient de faire un nouvel emprunt en Angleterre.

Par suite d'une convention entre les gouvernemens de l'Allemagne et l'autocrate ruese, les Polonais qui se trouvent dans les provinces germaniques doivent être expulada : ils oni l'intention de s'embargner pour l'Angleterre ou l'Amérique du nord.

Le goëlette Halcyon, arrivée hier de Tampico, ne nous annonce rien de nouveau du Mexique: la plus grande tranquillité régnait dans ce pays.

# MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentans Depuie votre dernière session le fléau dont la Nouvelle-Orléans et ses environs avaient déjà eu tant à souffir pendant l'astenane dernier, a fait encore une fois son apparition parmi nous. Les rayages du choléra se sont fait senur cette année avec une Egale intensité dans presque toute l'étendue de Lint et bien peu de nos paroisses ont pu échapper à l'af-I titat et bien peu de nous paroisses ont pu échapper at ai-freuse mortalité dont cet partout accompagnée cette inexpli-cable maladie, qui a résisté ici comme ailleurs à tous les ef-foits que l'art a pu tenter pour la connaître et la maitriser. A peinte pouvions-nous nous féliciter de l'entière disparition du cholèra, que la fièvre jaune s'est manifestée dans notre ca-pitale et, en ajoutant de nouvelles victimes à celles que nous pitale et, en ajouant de nouvelles vicumes a celtes que nous avions déjà à regretter, a achevé de caractériser l'unnée qui va bientôt s'écouler comme la plus insalubre de toutes celles dont la Louisiane a cu à souffir depuis son établissement. C'est avec une véritable satisfaction que je puis ajouter que la santé est maintenant rétablie parmi nous, et que les res-

a santé est maintenant rétable parmi nous, et que les res-sources que nous offrent notre position géographique et l'iné-puisable fertifité de notre sol sont tellement extraordinaires, qu'après tant de calamités, notre situation est dans ce mome qu'après tant de calamités, notre situation est dans ce moment on peut plus prospère. Les produits de notre agriculture of galeront ceux de la dermère récolte; notre commerce n'a jamais été dans une sipiation plus avantageuse, et la Nouvelle-Oriéans, où des édifices pour plus de deux millions de prisarres s'élèvent maintenant, acquiert chaque jour un déve-loppement digne de la ville qui doit être considérée comme la capitale non seulement de la Louisiane, mais de toute la val-

ie du Mississept. Les exportations de la Nouvelle-Orléans pour l'année 1634 seront probablement comme suit: Coton, 450,000 balles à \$55, Tabac, 30,000 boucauta à \$46, 1,200,000 4,550,000 700,000 Sucre, 70,000 houceuts à \$65, Mel asse, 3,500,000 galfons à 20 cents, Produits divers de l'ouest, 836,700,000

Total,
A déduire pour la consommation du pays; Total des exportations de 1834, \$34,700,000 Ser ces exportations, les produits de la Louisiane et les frai

ser ces exportations, les produits de la Louisian air marchandises en trainst aeront comme suit : Coton, 180,000 balles à 855, Sucre, 70,000 boucauts à 865, Melasse, 3,500,000 gallons à 20 cents, Frais sur marchandises au transit et sur Pex-portation des produits de la Louisiane, au moins \$9,900,000

Total des produits et des profits de la Louis. \$20,150,000 A quoi on pourrait ajouter près de \$2,000,000 de bénéfic

l'année dernière.
D'où il resulte que les produits de la Louisiane et les profits

L'année de la moitie du montant de

faits cette année par mos négocians sur la résolte de soton de l'année de raive.

D'od il resulte que les produits de la Louisiante et les profits de son commente à l'a qui la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses apportations, et que la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses apportations, et que la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses apportations, et que la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses apportations, et que la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses apportations, et que la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses apportations, et que la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses apportations, et que la Nouvelle-Orléans réalise à elle ses profits de l'Etat.

La politique que l'Angleterre vient d'adopter à l'égard de ses colonies, quelque d'essatreuse qu'elle roit pour ceux mène de ser, gui parente que récelle, car plusieurs allocate, et mois non de fonds faites par les législatures précédentes, entr'auties vous des fonds précocse que nous avons épouvés, est la meins torissante dans ce moment. Les possessens angle quantité de saure, et par conséquent l'augmentation qui va bisantit avoir lieu dans le prix de cette denrée, pourra compenser à l'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire invite les acquiers et d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire entre portaux, cour carrelée, cuisine, d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire entre portaux, cour carrelée, cuisine, d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire entre portaux, cour carrelée, cuisine, d'avoir recours à des empruets.

La propriétaire entre portaux,

Parent les citoyens dont nous avons su cotte année à déparent le parte, il n'en est aucun dont la most ait excité des regules pur le l'en est aucun dont la most ait excité des regules plus universels que celle de l'honorable Josiah S. Johnston, l'un de nos sentseurs au congrès. Il a péri victime de l'un de ces accidens alfreux dont nous n'avons eu dernièrement que trop d'exe aples sur nos bateaux-à-vapeur. Sa mort a créé dans notre délégation une vacance que vous êtes appelés à tremplir. Quels que soient le talent et le parisons de l'Etat.

La moitié de la somme mise au compte des profits et pertes

207.267

Ce qui laissera avait les sessons de la sesson de la compte des profits et pertes

Ce qui laissera avait les sessons de la contra de la complir, que de la Louisiane.

321,822

La moitié de la somme mise au compte des profits et pertes

Ce qui laissera avait les sessons de l'Etat, sur la vente des cellui que vous pour le talent sur les traces de aon profiteres.

Ce qui laissera avait les sessons de la coursiane.

329,000

Total.

326,000

Ce qui laissera avait les sessons de la contra de la

genéralement répandue pour rendre familiers à tous les citoyens leurs devoirs et leurs droits, et les mettre en état d'exorcer utilement pour la patrie, la portion de pouvoir que la constitut on leur conde. Des moyens de communications suit tipliés qui, en facilitant les transports, puissent hâter le dévante, elle a garanti le paiement aux acheteurs.

downer utient pout is partie, la portion de pravoir qua l'accident pout partie, la portion de pravoir qua l'accident pout partie la partie de l'agriculture, de commerce de l'industrie du pays. Une milice organies de manièr à pouvoir, au grenier tubilière qui puise nous lavere de romanier à pouvoir, au grenier tubilière qui puise nous lavere de romanier à pouvoir, au grenier tubilière qui puise nous lavere du reprovie de milice de l'accident et average de la partie honnète de la société, dans l'oivere d'au me prison qui cet pour eux une fecto de véces de crimes. Det moyens assurée de propager les connaissants qui ditt. Telles sant, concivors, les principales antiferations que férâme le pays, et sur lesquelles jaime à rorire que votres telles anti, concivors, les principales antiferations que férâme le pays, et sur lesquelles jaime à rorire que votres telles anti, concivors, les principales antiferations que férâme le pays, et sur lesquelles jaime à rorire que votres telles antiferations que férâme le pays, et sur lesquelles jaime à rorire que votres telles antiferations que férâme le pays, et sur lesquelles jaime à rorire que votres au purité le parfectionnement auguel verire partieurs de la partie le perfectionnement auguel verire partieurs de la partieur de la parti

duit, comme on devait s'y attendre, un retard considerable dana la construction de nos travaux publics. Quand chacun avait à craindre pour lui ou pour les siens les atteintes du fléau qui répandait le deuil sur le pays, tout a dû nécessairement être négligé, parce que la conservation de la santé était devenue l'unique affaire qui parut digne de quelque attention. Les contrats pour la bâtisso du pén tentiaire n'nyant pu, pour cette raison, être passés que fort turd, cet éditice est maintenant moins avancé que nous ne nous y étons attendus au commencement de l'année. Les travaux se poursuivent cenerals au sec vigueur dennis qu'ils out été commencée. le une commencement de l'année. Les travaux se poursuivent ce-pendant avec vigueur depuis qu'ils out été commencés; la ma-conne s'élève avec rapulité, et la charpente sers prête aussitôt que les murs pourront la recevoir. Tout annonce que les con-damnés pourront être reque dans la maison de correction dans le cours de l'année que nous allons bientôt commencer. La mauvaise santé de l'imgénieur civil ne lui ayant pus per-mis de soccuper de tous les tevés de plans qui lui avanen été ordonnés par le bureau des travaux publics, le rapport qui vous sera soumis par ce corps sera beaucoup moins complet

ete orionnes par le oureau des travaux patites, le tapport qui vous sera sequent par ce corps sera leaucoup moins complet qu'il ne l'aurait été sans ce contre-tems. Les résultats qui vous seront présentés suffitont equendant, je crois, pour vous prouver que vous ne serez pas trompés dans les espérances que vous avez fondées sur le système d'améliorations intérieures que vous avez établi. Vous avez traré la seuls route neures que vous avez rétait. Yous avez traré la seule roule à anivre pour profiter des avantages naturels dont notre pays a été si libéralement doté; vous n'héstièrez pas à v avancer parce que, par un accide nt inopiné, tout le bien espéré ne peut pas être r alsé aussitôt que vous l'aurez voulu.

Une d'gue va bientôt être achevée à l'embouchere du hayou. Plaquemine, qui dont mettre le village de ce nom à l'abri de l'inondation dont il était menacée. La confection da barrage qui est destiné à empécher l'entrée des bois de dérive dans ce bavon, ne manyant mas être complétée avant la crue des sous.

qui cet destine 4 empécher l'entree des bois de cerrie dans ce bayon, ne pouvant pas être complétée avant la crue des caux, a été renvoyée à l'année prochaine, mais pourra facili ment être achev le alors. Les plans et nive lemens du chemm à coul ses qui doit être établi entre le Port-Houson et Chuton, ont ête fa ts et vous seront soumis. L'examen que vous avez ordenné de l'embarras qui obstrue la navigation de l'Atchafaleya, se poment maintenant et sera acheve à tems pour vous permettre de statuer sur cet objet important pendant la sesus apprendrez sans douts avec satisfaction que la compo

Vous apprendrez sans donte avec satisfaction que la compamie établie pour améliorer la navigation du bayou Bond, a
atteint le but qu'elle s'était proposé, et que cette entreprise a
été conduite de manière à permettre à la compagnie de rembourser les fonds que l'état lui avait avancés pour cet objet.
La compagnie des canaux de Barataria et de Lufourche
a achevé le Canal qui établit une communication non interrompue entre le Mississippi et la Baie de Barataria, dans
moins de deux mois l'écluse qu'elle fait construire sera ouverte, et des bateaux-à-vapeus pourront facilement naviguer
entre la Nouvelle-Orléans et la côte du Mixipae. La seconde ligne de canaux qui est destinée à joindre Lafourche et le
Mississippi, de manière à transporter à la Nouvelle-Orléans
en moins de six heures les produits de Lafourche intérieure,
sera probablement complétée dans le cours de l'année prochaine; une autre année suffira pour que cea canaux puissent
être poussés i usour aux Attakanss.

chaine; une autre année suffira pour que ces cansux puissent être poussés jusqu'aux Attakapus.

Tandis que par la pers vérance de quelques citoyens zélés, qui se sont montrés dignes des encouragemens que l'état leur a accordés, les principaux ports de la république mexicaine vont bientit n'être plus qu'à vingt-quatre heures de naviga-tion de notre capitale; la Rivière Rouge débarrassée de ses entraves, semble nous offir l'espoir d'un commerce exclusif avec les rivoyines internes de ce vaste cupite. entraves, semble nors offrir l'espoir d'un commerce exclusifavec les provinces internes de ce vaste empire.

L'expérience qui a été faire de la facilité avec laquelle l'embarras de octte rivière peut être enlevé, vous engagera sans doste à demander au gouvernement général de fournir les fonds nècessaires pour achever le travail qui a été si bien commencé. Cette entreprise qui donnera aux terres publiques, une valeur additionnelle qui rendra au centuple les dépenses quelle aura accasionnées, contribuera puissamment à la prospérité de la Louisiane.

Une immense étendue de terres, semblablés à celles qui aux Rapides et aux Natehitoches sont reconnues comme les plus belles productions du monda, va appeler dans cette par

aux stapides et aux Natchitoches sont reconnues comme les plus belles productions du monda, va appeler dans cette partie de l'état une population nombreuse, qui angmentera de plus du double, nos produits en cotos. Nos bâteaux-à-vapeur en remontant jusqu'à plus de huit cents milles au dessus des Natchitoches, nous donnerout avec le Mexique des commur nications faciles et sans doute il est plus facile d'appercevoir les bênéfices que de les calculer.

Hai en l'occasione de l'est aux Natchitoches nous de l'est alculer.

nications faciles et sans doute il est plus facile d'appercevoir les bénéfices que de les calculer.

J'ai eu l'occasion pendant la visite que j'ai faite dans diverses paroisses de l'état, de me confirmer dans l'opinion que je m'étais formée de la désorganisation complète de nos milices, à l'exception de la Légion de la Louisiane, qui se montre toujours digne de son ancienne réputation et de quelques compagnies volontaires qui donnent dans les campagnes l'exemple d'un zèle qui n'a malheureureurement que fort peu d'imuateurs; notre système de milice peut-être considéré comme n'existant que de nom. L'obligation d'organiser les citoyens pour la défense du pays nous est cependant imposée par la constitution, et l'exécution de ce devoir ne saurait être négitigée sans de gravez inconvénients. l'ermettez-moi d'insister encore une fois sur les mesures que j'ai cru devoir vous seggre sans de grave monventents. Permettez-mot d'insister encore une fois sur les mesures que j'ai cut devoir vous suggérer à votre dernière seasion et sur lesquelles il n'a été encore re rien statué. La réflexion m'a convaincu de leur nécessité; a moins qu'une révision de nos lois sur les milices ne parvienne à développer cette force nationale que nous devons considérer comme la meilleure sauve-garde de nos libertés. La place d'adjugant général se trouvera bienté sans fonctions : en dispensant cet officier des tournées produpées par

donn bien s'adresser à lui ; il donne des leçons de violon, espion cependant d'une fable partie que le contracteur assure être maintenant en mer. Elles nous mettront à même de récompenser le patriotisme désintéressé des compagnies volontaires des diverses paroisses que je ne sautais trop vous recommander d'encourager paisque c'est principalement aur ces corps que nous devons compter pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité intérierre.

ions: en dispensant cet officier des tournées ordonnées par

placer, il aura une tâche aussi noble que difficile à Momplir, a'il entreprend, en marchant sur les traces de son prédécesseur, de s'environner un jour de la considération publique
qu'il s'était justement acquise et de combler le vide que sa
perté à accasionné dans le sénat des États-Unis.

Dans la tournée que j'ai faite caste année pour m'enquérir
des besoins du pays et m'assurer des mesures sur lesquelles il
convient d'aippeler d'une manière plus spéciale votre attention,
j'ai eu l'honneur dans les trois dernières sessions de receptamender à votre sollicitude, sont aussi celles qu'une majorité
du peuple semble demander. Une instruction publique assex
généralement répandue pour rendre familiers à tous les ciqui sur sur la sessant de son prédéces
ce qui est le moins qui puisse nous revenir, ainsi qu'il a été démenté dans le rapport spécial que le trésorier vous adresse à
une balance de \$237,198, qui, réunie à une gontme égale que la
Banque doit y mettre pour sa moitié, formera un capital plus
que suffisant pour répondre à toutes les demandes imprévues
généralement répandue pour rendre familiers à tous les ci-Total. \$858,089
Ce qui laissera après les \$600,000 payées, une balance en faveur de l'Etat de \$258,089, la Banque n'a pas voulu jusqu'ici reconnaître le droit qu'à l'Etat de réolamer la totalité des bénéfices faits sur ces obligations; mais en admettant que nous n'ayons droit qu'au quatorze quinzième de ces bénéfices, ce qui est le moins qui puisse nous revenir, ninsi qu'il a été démontré dans le rapport spécial que le trésorier vous adresse à ce sujet, il résulterait encore au compte des profits et pertes, une balance de \$237,198, qui, réunie à une sontme égale que la Banque doit y mettre pour se moitis formers un caustal plus

commendite de manière à les rendre claires et précises, noas verrions bientôt se former des compagnies qui rivaliseraient avec celles de l'Est, pour oûvrir et perfectionner les voies commerciales, et qui sauraient resister aux efforts sans cesse renaissans de plusieurs des Etats de l'Union pour entraîner vers eux une partie des produits de la vallée du Mississippi, que la nature semble nous avoir destinés, mais que notre apathie pourrait nous faire perdre.

Permetiez-moi, concitoyens, en terminant ces observations sur ces objets d'intérêt public, que j'ai eru devoir recommander à vos méditations, de vous offrir mes félicitations sur l'harmonie et l'esprit de conciliation qui me parais-

tions sur ces objets d'intérêt public, que J'ai cru devoir re-commander à vos méditations, de vous offrir mes félicita-tions sur l'harmonie et l'esprit de concliation qui me parais-sent se faire généralement sentir parmi nous. Cet état de choses ne peut que faciliter l'exécution de la mission qui vous a été confiée, et à l'iquelle je serat fier de pouvoir n'as-socier, de chercher sans prédilection comme sans animosité de parti, les moyens convenables pour affermir et augmenter la mesofésité de mays. prospérité du pays. Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1333.

Décedé hier, & 1 heure et demie, M. Isidore Michel Ra. an-Martinville. See amis et connaissances sont priés d'as sister à son, enterrement qui aura lieu cet après midi, à 4 heures. Son corpa est exposé à l'encoignure des rues Con-di et Housel

#### LISTE MARITIME. PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

icks Pleiades, Iris, Ariel, Natchez, et Catharine Bateau de remorque Grainpus, Mathews, de la passe S. Layant pris sa remorque en mer, avec les navires Majes. lie et Slan Runney, goëls. Haccon et Indio. Il annonce en dehors de la barre S. O. 21 voiles; quelques voiles en ri-

Navire Humphrey, Burnham, de Charleston. Navire Slan Cumny, Cant, d'Anvers, par la voie de Ply-

Navire Majest'e, Robinson, de Thomastown-Brick Iris, Harding, de Portsmouth. Brick Pleiades, Tdomas, de Bath. Brick Ariel, Banks, de Norfolk,

Brick Natchez, Pyler, de Naw Port. Brick Catharine, Springer, de Philadelphie.

Brice Camarine, Springer, de Philiadelphie.
Goël Yndio, de Campêvhe.
Goël Mobile, Otway, de la Mobile.
Goël Halcyon, Vigne, en 7 jours de Tampico.
Bateau à vept ur Andrew Jackson, Reynor, de Citteiniati, avec de la farine, dec.
Buteau à vapeur Huntsville, Shelleck, du Bayou-Sarah.
Bateau à vapeur Generalie. Pannati, de Citoinesti.

Bateau à vapeur Grenidier, Bennett, de Cincinnati.

LEGION DE LA LOUISIANE. ES officiers de la Légion, sont invités à se réunir vendredi prochain, 13 du courant, à la maison de ville, à 6 heures du soir Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1933. Par ordre du brigadier-général J.B. Planché

D. AUGUSTIN, E soussigné ayant pris en société son frère Richard, feur ma son d'épicerie sera à l'avenir sous la raison sociale de R. & A. B. Bein. ARCH. B. BEIN. rue de la Vieille-Levée, No. 24.

N grand assortiment de Pierres, recrimment reçu et à vendre par P. H. COHN & CO.

10 déc-3 No. 162, rue Bassin No. 162, rue Bassin

ANGSUES—1500 Sanganes de première qualité, et à vendre à bord du navire Isaac Hicks, vis-à-vis la rue

drap, ayant droit au débenture, à vendre par 10 dec HAGAN, NIVEN & Co.

LOUER—Le haut de la maison occupée par M. Chastan, rue St-Louis, No. 18, entre Chartres et Levée. S'adresser rue de Chartres, No. 181. 10 déc---8

DEUX PIECES DE CANONS en Bronze, ce libre de 8. A vendre par JULES LEBLANC, déc rue Royale, No. 103.

ARRAUD, Coiffeur de Paris, élève de Mariton Coiffeur de la maison du roi, fab. icant de péruques faux-toupets, frisettes de toutes espèces, fait les coiffe dans les gouts les plus nouveaux, il s'empressera de se rendie chez les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. On trouvera chez hi un très bel assorti-ment de parfumerie fine et très fraiche, gants de toutes aspèces, fleurs artificielles, boltes à ouvrages, 4c.
Les personnes qui désireront prendre des leçons de coifure pourront s'adresser à lui, il promet de montrer parfai-

tions: en dispensant cet officier des tournées par la loi, qui deviennent sans objet lorsqu'il n'y a pas de milices à inspectér, ses devoirs pourraient maintenant être remplis avec facilité par le secrétaire d'état.

Les armes dont vous aviez ordonné l'acquisition à votre avant dernière session, ont êté reques pendant le recès de la Législaure et sont déposées dans l'arsenal de l'état, à l'extension servaire des des les premiers musiciens et danseurs de France, emploiera tout son zèle et ses saients à montrer les élèves qui vous dront bien s'adresser à lui ; il donne des leçons de violont consolater d'une faible parties que le contracteur astemeut et en très peu de temps. Sa demeure est rue lto-yale, No. 185.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 10 décembre, la seconde représentation de Madame Dubarry,

Comédie-Vaudeville en trois actes, et à spectacle—s ROSSIGNOL, Grand opéra en un acte, musique de Lebrus.

SALLE DIORLEANS. SAMEDI PROCHAIN, 14 DECEMBRE 1833. Pour l'Ouverture de la Salle d'Orlen Grand Bal Paré et M

Prix d'entrée-Les Cavaliers..... Les games ne seront admises au Ba personnel d'invitation qui sera délivré On sera tenu de présenter son billet avant d'entrer au bal. Les armes, cannes, chapeaux, &c., se

eau ouvert à cet effet. Les masques seront tenus avant d'entrer an bal tire connaî e.

Trois commissaires serous pendant le cours des bala Rien ne sera négligé pre sonnes qui voudront bien le Aucun domestique ne pour

SALLE DE BAL AU COIN DES RUES D'ORLEANS

Grand BAL paré nix d'entréc—une piastre. Prix d'entrée—une piastre. Les cavaliers trouveront un bus anne et manteau, ils troes

TOURNE & BECKWIT I.

28 et 29, Nurvelle-Levée. VOLTIGEURS. ATTENTION La compagnie prendra les seules di anche, décembre, à 71 heures du matin, et réunira

n ordinaire du rendez-vous, en p plet, par talon bleu, veste bleue et po l'ar ordre du capitaine, LACOSTE BIBLIOTHEQUE FRANCAISE

DIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

DIBLIOTHEQUE choisie de la littérature frança se,
publiée tous les quinze jours—chaque numéro contient 60 pages. Prix: dix piastres par an, ou cinq, si l'on
paye d'avance. On s'abonne chèz W. McKean, libraire, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 10 de R. Suddeth vs. capitaine Blair bateau à vapeur l'eerl-Ri-

R. Suddeth vs. capitaine Bisir hateau a vapeur recritative ver et propriétaires, Jared Farnum vs. le même.

Novertu de deux writs de ficri facias à moi addisés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la gair de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 9 janvier, à midigité caté de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, lebassa à 344 vapeur Pearl River, ses agrès, apparaux et ameubli apeur Festi mire;, assis dans l'affaire ci-dessus,
B. BEAUREGARD, marshaf

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.

Le Régister des reciaires vente, à la Bourse, par compte la succession de feu Toussaint Marot, 7 a bosse de la Banque de Cité, Conditions de la vente : compte

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test. 10 déc W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

TAT DE LA LOUISIAN E.—Cour de Paroisse
pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans
—Je par les présentes certifie que le 3 décembre
1333, jugenicat a été rendu dans cette cour dans
l'affinire de Miry Prendergast contre John Prendergast,
dans les termes suivans, savoir:—No. 6983—Mary Prendergast contre John Prendergast—Cette affaire a été ce jour soumise à la cour, avec le consentement de l'avocat, la demanderesse d'irant les procédures dans l'affaire de John Preudergast cours ses procedures dans l'aitaire de John
Preudergast cours ses créanciers comme preuves de la
situation embarnesse de John Prendergast sou mari, et la
cour étant convaincue de la vérité de la dite allégation,
ordonne et décrète que la demandercese Mary Prendergast soit séparée de biens du défende :r John Prendergast,
son mari, et que le défendeur paye les dépens du procès.
Nouvelle-Orleans, 9 décembre 1833

Signé CHARLES MAURIAN, juge.
Pour copie cusforme.

Signé
Pour copie conforme. Greffe, 9 décembre 1533.

P. A. GUYOL, oreffier. VIS .- Le seur BYRENHEIDT, docteur en mede-A. cine, dernièrement de la paroisse d'Iberville, a l'hon-leur d'annoncer aux entoyens de la Nouvelle-Oriéans son intention d'exercer sa profession en cette ville. Il ose se flatter qu'ino expérience de dix-sept aus dans les climats chaude, dont dix à la Louisiane, l'suront mis à portée de maître le traitement le plus convensble aux maladie

connaître le traitement le pies convensble aux insladies propres à ce pays-ci.

Le docteur Byrenheidt profite de cette occasion pour faire savoir au public qu'il continuera à traiter les maladies des yeux, et qu'il fera toutes les opérations accassaires à la resisuration de la vinc. Il offre aux personnes indigentes, ses soins, ses conseils et Popération gratis.

Son office se trouve au No. 111, rue St.-Lonis, entre les rues bourdon et Dauphine, demeure actuelle du Dr.Dupny.

9 lie-10

GOUR DE DISTRICT—Samedi, 7 décembre 1833

Dans l'affaire de Ferdinand Percy et autres contre
Laurent Millauden et Al.—Sur motion de Alfred Hennen,
avocat pour les plaintiffs. Il est ordonné par la cour, que
les parties plaintiffs et défendants; actionnaires de la cidevant Banque des Habitans, déduiront leurs raisons d'opposition, s'ils en ont, avant le 2nd. lundi de janvier prochain 1834, à ce que le tablesu de distribution de certains
fon ls qui ont été réservés par le jugement de la Cour Suprème pour être payés aux différents créanciers: ainsi qu'il prême pour être payés aux différents créanciers; ainsi qu'i preme pour etre payes aux dinerents creanciers; ainsi qu'il parait par le tableau de distribution déposé au greffe dans cette affaire le éjuin dernier, ne soit pas homologué et les fonds payés en conséquence. Et il est de plus ordonné que toutes les personnes ayant des billets de la ci-devant Banque des Habitaus les produiront en cour avant le dit 2nd lundi de jenvier, et il est de plus ordonné qu'avis du présent ordre sera donné en le publiant dans deux des ga-zettes imprimées à la Nouvelle-Orléans, dans les langues anglaise et française, au moins 10 fois avant le dit 22me lundi de janvier prochain.

invier procham.
Extrait des minutes.
H. FARRIE, 36p. gref. 9 déc-15 SANGSUES A 25 CTS. PIECE. ES souss gnés viennent de recevoir un nouvel assorti ment de Sangaues de très bonne qualité, qu'ils offren

vendre à 25 cents la pièce et à plus les prix par quantité
DUCONGE & PEYCHAUD, rue de Chartres, No. 89. rine de Chineres, No. 89.

leur magasin, encoignure Gravier & Tchoupitoulas
400 caisses de The gunpowder de 13 livres; 250 do. do. de 6 livres; 400 caisses de Thé, Young Hyson de 13 livres; 200 harils de vieille Eau-de-Vie rectifiée:

75 quarts de tonneaux de Malaga doux; 250 caisses de tabac manufacturé de qualités et prix di férents; 100 paniers de bouteilles de Porter; 8 boucauts de garance holandaise;

16000 Cigarres; 17 paquets d'acier allemand; COUR DES PREUVES—Paroisee Jefferson—Joseph Dueuau, exécuteur testamentaire de feu Balthazar Dusuau, ayant remis au greffe de cette cour un compte de son administration de la succession du dit B. Dusuau avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix joure, les raisons, s'il en existe, pour

esquelles ce compte ne serait pas home mologué.
J. DUGUE. juge. PAROISSE JEFFERSON, Cour des Preuves.

VIS est donné sux créanciers de la succession de feu J. R. Monseille. feu J. B. Moussier, et aux autres personnes inté-ressées, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour

lesquelles le compte supplémentaire de distribution remis au greffe de cette cour par l'administrateur de ladite succession, ne scrait pas homolugué. F. DUGUE, juge

50 JARRES Raisins frais de Malaga, en débarquement et à vande. F. DUGUE, inge quement et à vendre par CARRIERE & BORDUZAT,

IN ROUGE—10 barriques Vin rouge, recemme rocu et a vendre par TIERNAN, CUDDY & Co, 9 déc encoig. Gravier & Tchaupitoulas. VIN DE CHAMPAGNE-73 paniers vin de Chan pague, recemment requet à vendre par TIERNAN, CUDDY & Co.

encoig. Gravier et Tehounitoulas. SONT partis du canal de la Compa-guie des Canaux de Barata in et de La fourche, à environ 5 milles au-deasous de la Nouvelle-Orléans, dans la núit de gnie des Canaux de Barataria et de La fourche, à environ 5 milles au-deasous de la Nouvelle-Orléans, dans la núit de 5 du courant, 4 nègres, savoir : BEEN, nègre américain, robuste et

rue St. Louis, No. 11.

SIDY, jeune nègre, d'une petite taille, figure ronde PARIS, journe negre, d'une petite taille, figure noi e JACK, jeune mulatre, très petif, belle figure Ils portaient un casquette st un capot ment.

Une récompense de \$20 sers donnée pour chacun de dits nègres qui sers arrêté et conduit à la geole de la Nou velle-Orléans ou de la paroisse Jefferson. LETTRES DE CHANGE our Parid Bordesus.

et Marsoille à verdre par JULES LE BLANC. res Royale, No. 103

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR J. LECAI. PENTIER.

(VENTE RENVOYE)

A. de l'après-midi, rise de la Commune, près là rise du profondeur, mesure anglaise, attenant à la fonderie Jedh. Lecals et désigné sous le No. 4, conformêment au plan qui sera exposé lors de la vente.

Le dit terrain sera offert avec une maison en briques à 2

étages, et les bâtises en dépendant.

Cond tions : seront énoncées au moment de la vente. La dite propriétée étant cédée par Ezichel Hayes an bé

P. COU & CANONGE. à la Bearse de Hewlett,

10 Tetrains avantageusement situés, savoir 5 Terrains situés à l'encoignure des rues de la Presse Craps, mesurant chacun 24 pieds de face sur 100 de

Grands Hommes et Casa Calvo, mentrant chacun 35 pieds
6 poucts de face, sur 120 pieds de profondeur.
1 Terrain situé rue de la Presse, entre les rues Grands
Hommes et Craps, mesurant 24 pieds de face sur 104 de
profondeur.
1 Terrain situé à Marelles mesurant 24 pieds de face sur 104 de
Marelles mesurant 24 pieds de face sur 104 de
profondeur.

Le tout ver our Bon. ié, voyer de la vir conditions : 6, 12, 15 et 24 il sés à satisfection et hypothèque jusqu'à parfait pate Le actes de vente seront passés devant L. T. Caire,

> LOTERIE EDDITERATOR ESTABLIA Française—Classe No. 13, de 1833. Ocvant être tirée dans la ville de la Nouvelle-Orléans

· 3 de 4000 piastres. Lots de \$1,849 et \$1000. 215 Lots de 150 piastres.

٠,	, e		- ,	
ıć.		PROSPECTUS		
1	Lot de	\$4,000	est de	\$4,000
.1	"	4,000	•4	4,000
1	u	4,000	"	4,000
1	"	1,8491	ш	1,849
1	"	1,000	"	1,000
15	"	150	u	22,600
26	"	40	46	5,040
26	66	80	44	3,780
26	11 1	20	"	2,520
26	64	10		1,260
54	"			21,924
16	"	1		70,308

17914 Lots montant à BUREAU DE MALCOLM,

Maison Girod, 2d étage, directement en face de la Bourse Hewlett, où l'on entreprendra toute espèce d'affaires de COURTAGE ET DE CHANGE, à des termes avantageux. On y échange aussi des monaies sans cours, des pièces d'or éc. à des taux modérés. 9 déc

MERCREDI PROCHAIN LOTERIE DES ECOLES GRATUITES. CLASSE No. 16.
LE TIRACE AURA LIEU MERCREDI 11 DEC.
63 NUMEROS—10 TIRACES

. 1	Lot de	\$ 10000	est de	\$ 10000
1	"	3000	••	3000
1	"	2000	44	2000
1	44	1500	et .	1500
1.	"	1219	4	1218
. 9	4	1000	41	. 2000
3	*	600	. 46	1900
5	.11	500	46	2500
10	er .	800	4	3000
95	46	130	et .	12350
53	"	60 '	46	3180
53	4 1	30	* *	1590
53	"	35	46	1325
106	4	75	66	1590
2120	tt.	8	44	16960
13780	(1	4		55120

Billets entires, \$4; demi-billets \$2; quarts \$1. Paquets de 21 billets \$94, garantis ne pas donner moins de \$40 et pourant donner les plus gros lots.

Paquets de fraction de billets en proportion. Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 37, près la

ruede la Douane.

7 déc LAWTON & MEAD, directeurs ANCASTER, DENBY & CO. Engaging of Marchands Commissionnaires, Richmend (Va.).

S'adresser à Messieurs W. & J. Montgomery; N. &

6 dér—1 m BEEBE—Fera rendre par Hewlett et Bright,
di, le reste de son arcier, consistant en 40 esclaves, ils
sont presque tous Men pris, et bien portants, et acclimatés;
ayant été emplorés à la briqueterie du propriétaire ci-dessus, depuis oriq ans. Conditions: un an decrédit. Pour
d'autres prácularités on renvoie aux avis qui seront publiés dans quelques jours. 6 dée—10 bliés dens quelques jours,

BANQUE DETAT DE LA LOUISIANE. ) M. Orléans, 3 décembre 1833.

ETTRES de change sur Paris, à tel terme qui pour ra convenir aux aoquéreurs, à vendre à la dite banqué.

4déc RICHARD RELF, caissier. 4 déc

A VIS—Les personnes auxquelles pouvait devoir feu Jacques Vienne, sont priées de présenter leurs réclamations à John Fréret, son exécuteur testamentaire, ou au soussigué, rue du Canal, No. 79. Cha. L. GARNIER.

GENIEVRE DE HOLLANDE—8 pipes, ayant droit au drawback, reques et à vendre par TiERNAN, CUDDV & Co., coin Gravier et Tchoupit

BUREAU DE CHANGE. TENUE AU No. 98, RUE BIENVILLE, pa J. A. BERNARD.

(QUARTIER DE MANDEVIÈLE:) L sera offert en vente publique à la Bourse, aussitôt que le plan sera exécuté; cette vaste étendus de terre divisée ent grands lots, et située entre le Casting Bayou et Phabitation du juge Lewis, en face du lac Pontchartrain, vis-à-vis le Rail Road, à sept lierres de distance de la Nouvelle Orléans. Son étendre est d'environ cinq mille arpents. Avant la vente il sera présenté au public, un arpenns. Avant la vente il seta presente au puni, su prospectus qui lera commattre les avantages des hiers, et la beauté des arbres qui les couvrent, et afin que tout acqué reur puisse se containere de la vérité des faits mentionnés dans le prospectus, il aura un mois du jour de l'adjudication pour la réfuser, pourte qu'il se transporte sur le let de terre qui lui aura été adjugé, et qu'il déclare à mon re-présentant qui sera sur les listex qu'il n'accepte pas l'adindication. On facilitera aux acquéfeurs le moyer transporter au Quartior de Mandeville, à des jours fixe, ou transporter au Quartier de l'influence de l'action du le est résident.

7 de— lin

B. MARIGNY.

A VIS-Le soursigné ayant une très va-te savane (ou prairie,) parfadement close, offre de prendre en pension soit au mois ou à l'année, tout espèce d'animaux. Four les conditions, s'adresser à M. J. Arrowsmith, rue

BOOO GALLONS de Melasse, à vendre par BLANC & BRUGIER.

VENTES & L'EXCLES

PAR DI, 10 dec—1

PAR T. MONSY:

ARDI, 10 du courant, il sera vendu à son magasist
d'encan, pour compte de qui il appartiendra, I cais
se marchandises sècles avariées par l'eau douce, venant
de l'hiladelphie, aur le navire Archer.

10 déc—1

PAR HEWLETT & BRIGHT. L sera vendu venduedi, 11 courant, à 4 heures et duis de l'après-midi, à la Presse à Coton d'Orléans éta presse d'en hatt.) les meubles sauvés de hattinge d'la-tere à vapeur Paul Clifford. Conditione, à la vente. PAR J. DOMINGON

PAR J. DOMINGON.

THE ABILLEMENS POUR NEGRES bern

Lied vendu à son magnsin d'encan, rue 8t-Louis, sedi,
12 courant, à 11 houres et demir, 25 balles Napset,
Liedsey, Kerseys. Conditions su moment de la ve-PARTRICOU & CANONGE.

L sera vendu le merdi, 10 décembre courant, des la Bourse de Hewiett. Peter, mulatre age de 28 ans, Moureur et pro vailler dans que presse à coton granti des vice ladies prévus par la loi.

Conditions à la vente.

PAR J. LEVY & WHITING.

La scra vendu le m resedi, 11 courant, à sea aguist d'encan, rue St. Louiss à 11 heures, un assertient de marchandises sèches, 20 catsemechapeau 2 60 caisses rodequins, souliers, bottes, &c., le tout pour être vend saiss

PAR J. LETY & WHITING. L sera vendu le jeudi, 10 du conrant, à 4 deures P. M. au magasin de M. Elionor Vels, au chémin à coulisses, 18 barriques de Vin de Graves.
Conditions, à la vente.'

10 déc

et els qu'ils se trouvent divinée dans l'échfice sous le Mous de Registre de la Levée et tels qu'ils se trouvent divinée dans l'échfice sous le Mous de Magasins Bleus, entre les rucs Bienville et Conti. Les adjudicataires pourront le même jour prendre pouseaien de ce qui leur aura été adjugé, et les baux de commenceront à courir que le 15 de décembre pour aux. Les loyers seront payables tous les mois.

PAR TRICOU & CANONGE. 11 Bourse de Hewlett, Handerson, âgé de 33 ans, sêgre de champ, et sa femen Silvia, âgée de 23 ans, négresse de champ. Isaac, nègre âgé de 29 uns, bon drayman. Conditions: au moment de la vente.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER. L sera vendu mercredi, 11 courant, à midi, à la Bourse, par ordre et l'opinion des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela pent concerner.

Le brick espagnol MAGDALINA, doublé et

> AVIS. JEUDI, 12 du courant, il sera exposé es

N vertu d'un ordre de la Cour des Prestes de la pas-la roisse et ville d'Oriéans; il sera tenda, le 19 décem-cembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les pas-priétés et esclaves, provenant de la saccesson de Juni

ruits une maison à 4 appartemens et gallerie, une cuisind en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un LOT DE TERRE, situé à Pen-2°. Un LOT DE TERRE, siteé à l'est coignure des rues Dauphine et St. Louis, des l'illet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgoyne et Toulouse, meautant environ 30 piede de face

pital, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Hoj tal, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel ee trouvent une maisses en bois de 4 appartements, une chisine aussi est bein el

le profendeur, sur lequel se treuvent une maiona en briques, de 6 appartemens, une cuisine auest en briques es

exposé à la Bourse. CAROLINE, négresse agée de 17 ans, us pou blane ROSALIE, régresse à zée de 40 ana, cusinière et blan-

JAMES, nègre agé d'environ 50 ans, un pre tharres Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit; en billets et

PARF. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 23 de détainhre, 1933, à midi, à le
Bourse, Hewlett, s'h verfu d'un ordré de la conc. des
preuves, pour compte de la addission de feue Anteinette
Chetalier Doriocourt, fun esclaves, habitation et actions

une hernie.

3° HENRY, multire d'environ 25 ans.

4° FANNY, agé d'environ 25 ans, douverique de maison, cuisitrière et transbisseène avec ses quarte enfant, nommés Philogène, indistre de 8 ans, Henry multire de 8 ans, Philippe, griffe de 3 ans et Entre griffeme agée de 9 ans.

HABITATION: 90 Une HARITATION situde & gratile ly, à envirou deux liertes et un quart, és la Nou-velle-Oriéans, meaurant 15 arpents de face, est chaque côté du chémin de gentiff, sur 30 as-

. Plus: 69 ACTIONS de la Banque de l'Umon.

sion soit au mois ou à l'année, tout espèce d'animaux.
Pour les conditions, s'adresser à M. J. Arrowsmith, rue du Csmp, ou à G. DUREL.
7 nov—10 Bayon St. Jean, rive gauche.
FAMILLES D'ESCLAVES A VENDRE.
E sous-l'ené offre à vandre une famille de nègres, comI me suit: Mathilds, négresse de 33 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et pliese passablement bien.
Dio, son fils, nègre de 15 ans, très bont domestique de maison et habitué à soigner un cheval; Françoise sa fille, négresse de 14 ans, excellente domestique de maison, eschant un peut laver, repasser et coudre; elle est bonne gardièrer s'obliger au paiement d'une somme de \$1377/30 contri domestique de l'union, (le dit paiement devant es faute aux dicrime d'enfans et s'ait très bien faire un ménage.
George son fils, nègre de 10 ans, bon petit domestique et très intelligent. Les personnes qui désireraient voir la susdite famille, peurem s'adtesser au soussigné, rue Royale, No. 305, êntre les rœus St. Philippe et Ursulines.
Les dits esclaves sont depuis B ans dans le pays, et garantis des vicés el maisdies.

Si d'ici s' jeurd prochain, 12 courant, cette famille n'est

mes qui précèdent est exigé su compant, en raison de de que les héritiers les autont payés d'active pour une au née conformément aux règlements de la dité prinque au née conformément aux règlements de la dité prinque au née

Conditions, an moment de la venfe. PAR TRICOU mCANONGE.

L sera vendu le samedi 14 sustrant, à midi, à la de Hewlett,

Nathannel, nègre créole âgé de 15 ans, bost coe de n, un peu maçon, domestique de maison p positions et propre à tout. Conditions : 6 muis de crédit, en billet endo

faction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. P.IK H. J. DOMINGON.

EUDI prochain, 12 du courant, il sera vella imagasia d'encan, à 11 heures et dessis de min, balles Etoffes pour nègres.

Conditions à la vente.

PAR T. AIOSS Y.

L sera exposé aux enchères, p.d., 12 décembre du di, à la Bourse Hewlett, LEBAIL A LOYER, des

L sera vendu le mardi, 10 décembre courant, à midi, à

chev lié en cuivre, avec ses agrès, spparaux et meubles, dans l'état ou il se trouve, au chanter de Al. Eyrne, de l'autre côté du fleuve, mis en dé:resse dans ce port et condamné comme indigne de réparations.
Conditions, comptant.—On peut voir l'inventaire au bus reau de l'encanteur.

6 déc.—6

publique, par le soussigné, à midi précia, plusieum MULETS, CHEVAUX & BOEUFS, pour compte de qui ils appardront. Bayon St. Joan, rive gatiche.

7 déc—3

G. DUREL, syndie. PAR F. DUTILLET.

cembre provents provents us in Purch, savoir :
Puech, savoir :

1°: Un LOT DE TERRE, sitté à l'engage de l'engage coignure des rues Dauphine et St. Louis, mouvent environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90

ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui

d'autres dépendances.

4°. Un LOT DE TERRE, situé rue de Quartier dans l'ilet rentermé per les roes du Quartier, Roysle, de l'Hépital et Bourbon, syané 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds

Fautres dépendances. 15° Trois LUTS DE 1222, Pencoignure des rues Marigny et Moreau, aves les bâtisses et dépendances, conformément au plan

descés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à par-lait paiement.

14 nov-13 200

[T-Les actes de vente seront jusqu's parter satisfaction de la laire de laire de la laire de la laire de la laire de laire de la laire de laire de la laire de laire de la laire de laire de laire de la lair Caire, not. public, aux frais des acquérents.
PAR F. DUTILLET.

1° AUGUSTE, negre and d'environ 20 ster, a year

pents de profondent de chaque cett du dit clies hle les édifices y construits

Lies dits esciaves sont depuis o ans unus se payo, so gent is des vicés el maladics.

Si d'ici à jeud prochain, 12 courant, cette famille n'est pas vendu à l'amigble, elle le sera le susdit jour par F. Dutillef, à midi, à la Bourse de Hewlett.

R. SALAUN.

R. SALAUN.

GALLONS de Melasse, à vendre

Payone à laquelle l'obligation on bond à fournir pour le dit prêt, sera fante rayable.

N. B. Le remboursement des intérêts aur l'a deux same